



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **32**  
- représentés : **13**  
TOTAL **45**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 3 octobre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> - Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Marc DECKERT, Adjoint - -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	-
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	-
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> - -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire - -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Véronique ELO, Adjointe	- M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. - -	<i>Pour la commune de STILL :</i> - Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

### Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à M. Bruno EYDER
M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
Mme Chantal JEANPERT	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à Mme Christelle WAGNER-TONNER
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
M. Jean-Luc SCHICKELE	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à M. Marc DECKERT
M. Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Claudio FAZIO	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Marielle HELLBOURG	ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à Mme Chantal SITTLER
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre excusé :

Laurent FARON, Adjoint de NIEDERHASLACH

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

N° 24-62

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU** sa délibération N° 20-35 du 16 juillet 2020, confiant au Président et pour la durée du mandat, des délégations permanentes, conformément à l’alinéa 6 de l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** par ailleurs, le dernier alinéa de l’article L.5211-10 du même Code disposant que « *lors de chaque réunion de l’organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l’organe délibérant* » ;

**prend acte**

des décisions prises, par le Président, au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été confiées par délibération N° 20-35 du 16 juillet 2020, à savoir l’attribution des marchés publics et la passation des avenants suivants :

Marchés publics attribués :

- **Marché 2024S028 :** Mission de maîtrise d’œuvre pour la commune de Molsheim – Rue Kling – Adduction d’eau potable et Assainissement, attribuée à EMCH&BERGER le 24 juin 2024 ; durée : 6 mois ; montant 37.360 € H.T.
- **Marché 2024S029 :** Mission de maîtrise d’œuvre pour la commune de Molsheim – Allée Carl – Adduction d’eau potable et Assainissement, attribuée à EMCH&BERGER le 24 juin 2024 ; durée : 4 mois ; montant 28.125 € H.T.
- **Marché 2024S031 :** Mission de maîtrise d’œuvre pour la commune de Duttlenheim – Renouvellement eau potable rue de la Liberté et place du jeu des enfants, attribuée à BEREST le 4 juillet 2024 ; durée : 12 mois ; montant 9.912,50 € H.T.
- **Marché 2024F032 :** Marché Subséquent 3 Electricité 3-36 KVA, Sites Eclairage Public le 16 juillet 2024 – en groupement de commandes, attribué à l’Electricité de STRASBOURG ; durée : 12 mois ; montant 328.301,55 € H.T.
- **Marché 2024F033 :** Marché Subséquent 3 Electricité HTA/BT supérieur à 36KVA le 16 juillet 2024 – en groupement de commandes ; attribué à l’Electricité de STRASBOURG ; durée : 12 mois ; montant 899.285,86 € H.T.
- **Marché 2024T016-1 :** HEILIGENBERG – Rue de la Batteuse – Renforcement assainissement, Adduction d’eau potable et Voirie - Lot 1 : Voirie le 27 août 2024 ; attribué à EUROVIA ALSACE LORRAINE ; durée 3 mois ; montant 235.920,47 € H.T.
- **Marché 2024T016-2 :** HEILIGENBERG – Rue de la Batteuse – Renforcement assainissement, Adduction d’eau potable et Voirie - Lot 2 : Réseaux Humides le 27 août 2024 ; attribué à EUROVIA ALSACE LORRAINE ; durée 6 mois ; montant 843.362,67 € H.T.
- **Marché 2024T016-3 :** HEILIGENBERG – Rue de la Batteuse – Renforcement assainissement, Adduction d’eau potable et Voirie - Lot 3 : Réseaux secs le 27 août 2024 ; attribué à EUROVIA ALSACE LORRAINE ; durée 2 mois ; montant 138.060,48 € H.T.
- **Marché 2024T024 :** Commune de STIL – Rue des Ecoles – Travaux Adduction d’eau potable le 2 juillet 2024 – attribué à ARKEDIA ; durée 3 mois ; montant 93.662,50 € H.T.

Avenants passés :

- Marché 2023T014 - Commune de Duttlenheim - Rue du 24 novembre et rue du Cimetière - Renforcement de l'assainissement et renouvellement de l'eau potable avec EUROVIA ALSACE LORRAINE le 11 septembre 2024 ;

Objet de l'avenant : régulariser les quantités effectivement réalisées sur l'opération et l'introduction de prix nouveaux ; montant : + 48.828,10 € HT soit une augmentation de 14,3 % sur le montant global du marché.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Martial HELLER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 4 octobre 2024
- publication sur le site internet le : 4 octobre 2024

## Acte à classer

DE-24-62

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-10-04T09-45-21.00 ( MI255963126 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20241003-DE-24-62-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS PERMANENTES DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT : COMPTES E-RENDU DU  
3EME TRIMESTRE 2024

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assembles

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-62 AG DELEGATIONS  
PERMANENTES AU PRESIDENT CR  
DU 3EME TRIMESTRE.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/24 à 09:45

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 04/10/24 à 09:45

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 04/10/24 à 09:51